

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**Monsieur Pascal Guillemot**

**Vice-Président**

**Madame JARRON Josette**

**Secrétaire**

**Madame HERCOUET Danielle**

**Secrétaire Adjointe**

**Monsieur LALO Lucien**

**Directeur Général**



## **Introduction :**

Ce rapport d'activité 2017-2018 présente les actions conduites par l'Adapei du Cantal, que ce soit aux différents échelons territoriaux ou au sein des différentes instances auxquelles nous participons en portant les revendications, les attentes et les droits des Personnes Handicapées, notamment pour une reconnaissance du :

- Droit à l'éducation,
- Droit au travail,
- Droit à l'hébergement,
- Droit à la santé,
- Droit à la culture, aux loisirs,...

Néanmoins, malgré une profusion de textes réglementaires, de circulaires, nous constatons au quotidien un éloignement progressif entre les bonnes intentions et la réalité des situations vécues par les Personnes Handicapées et leur famille.

Face aux défis du quotidien, les familles se sentent bien seules ; que devons-nous faire ?

Nous perdons la cohérence entre la volonté politique affichée et les injonctions administratives qui entravent chaque jour notre action.

Le fossé se creuse, nous sommes dans l'incompréhension !

Pire encore, au nom de la réduction des inégalités, le Département du Cantal devrait servir de variable d'ajustement aux départements en forte croissance démographique, faisant fi des besoins locaux et pourtant ils sont bien réels !

Dans toutes nos actions, nous n'avons eu de cesse de rappeler qu'une transition vers une Société inclusive ne pourrait se faire que dans le cadre d'une Société solidaire et ce à tous les échelons.



L'Adapei du Cantal en sa qualité d'Association parentale gestionnaire a pris toutes ses responsabilités et a porté ce combat, oui il s'agit bien d'un combat pour plus de solidarité et donc plus d'inclusion.

Après notre Assemblée Générale du 30 juin 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni en date du 5 septembre 2017 pour procéder à l'élection des membres du Bureau. En application de l'article 14 des statuts de l'Adapei du Cantal, la composition était la suivante :

- Président : Alain Costes
- Vice-Présidents : Pascal Guillemot et Renée Salat
- Secrétaire : Josette Jarron
- Secrétaire-Adjointe : Danièle Hercouet
- Trésorier : Henri Coste
- Trésorière-Adjointe : Monique Brunel

Représentant des délégations :

- o Mauriac : Madame De La Tour
- o Saint-Flour : Monsieur Rémy Molhérac

Monsieur Guillemot faisait donc son entrée au sein du Bureau, tout comme Monsieur Molhérac en remplacement de Madame Patient qui souhaitait prendre un peu de recul après de nombreuses années de présence.

Pour information, le bureau s'est réuni toutes les deux semaines et le Conseil d'Administration tous les deux mois, les sujets d'échanges et de discussions n'ont pas manqué. L'actualité et les enjeux tant locaux que nationaux nous ont mobilisés tout au long de ces douze derniers mois.

Pour mieux comprendre les enjeux de notre secteur, regardons au niveau National les actions conduites par notre mouvement, car c'est bien à cet échelon que se conduisent les orientations stratégiques. Nous rappelons à ce sujet que l'Unapei est la première Union représentative des Personnes Handicapées et de leur famille.



**Au niveau National** donc de nombreuses actions ont été conduites :

- Sur le logement inclusif : c'était le thème du dernier Congrès de l'Unapei à Nancy, l'Unapei a porté un certain nombre de revendications, autour du thème « *Habiter autrement avec un handicap : chez soi, ensemble et dans la cité* ». Sur ce point nous n'avons été entendu que très partiellement au niveau National et le Cantal est resté loin des bonnes intentions affichées lors du Comité Interministériel du Handicap,
- Faire bouger les lignes autour de l'autisme : l'Unapei a participé à la concertation dans le cadre de l'élaboration du 4ème plan autisme, rebaptisé aujourd'hui « *Stratégie Nationale de l'Autisme au sein des Troubles Neuro-développementaux* » et porter notamment les revendications pour un meilleur repérage et un diagnostic précoce en vue d'un accompagnement adapté.
- Défendre la parole des associations dans l'emploi des travailleurs handicapés, à ce titre le gouvernement a accepté d'engager une concertation pour le financement des entreprises adaptées.
- Alerter sur les difficultés liées aux démarches administratives : l'Unapei a rédigé une contribution pour mieux comprendre les difficultés liées aux démarches administratives et à l'accès aux droits des Personnes Handicapées et de leur famille dans le cadre de la mission sur la simplification administrative dans le champ du handicap.
- Remonter les besoins et les attentes des aidants familiaux : il est important de porter les revendications politiques pour préserver les droits des parents et des aidants.
- Neutraliser l'impact de la hausse de la CSG : l'Unapei a obtenu un changement de régime fiscal pour les aidants familiaux dédommagés dans le cadre de la PCH aide humaine.
- Garantir l'accompagnement des Personnes Handicapées vieillissantes : l'Unapei a produit une contribution sur l'accueil des Personnes Handicapées vieillissantes. Nous avons rappelé nos attentes :
  - une étude épidémiologique qui permette d'évaluer les besoins en lien avec l'avancée en âge des Personnes Handicapées à l'échelle nationale;



- un programme de création d'offres de places et de services qui puisse faire face à l'accroissement continu des demandes;

### **Au niveau Régional :**

La structuration du niveau Régional s'est poursuivie dans le cadre de la grande région, à ce titre nous avons accueilli les 24 et 25 mai dernier Maël Piccolo, chargé de mission « Coordination Régionale » à l'Unapei Rhône Alpes Auvergne. Les échanges que ce soit au niveau du Conseil d'Administration, ou au sein des établissements ont permis une meilleure connaissance réciproque de nos actions et des spécificités Cantaliennes.

L'Adapei du Cantal s'est mobilisée au sein des différentes instances dans le cadre des consultations engagées par l'Agence Régionale de Santé pour l'élaboration du Projet Régional de Santé. Ce Projet Régional de santé fixe les objectifs et les moyens pour les cinq années à venir, pour le sanitaire, le médico-social, volet Personnes Agées et Personnes Handicapées. Le résultat final n'est pas à la hauteur de nos engagements.

En effet les principes d'organisation et de fonctionnement posés dans le cadre du volet handicap du PRS ne posent pas de problèmes et nous ne pouvons qu'y adhérer notamment lorsqu'il est affirmé qu'il convient de :

- Partir des besoins et des attentes des Personnes Handicapées et de leurs aidants,
- Promouvoir leurs capacités et leur participation,
- Favoriser une vie ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne,
- Répondre à des besoins spécifiques et parfois complexes, en fonction du handicap,
- Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours.



En revanche, certains axes retenus dans le Projet Régional de Santé ne manquent pas de nous interroger voire de nous inquiéter.

En premier lieu et de manière générale, l'axe concernant la réduction des inégalités territoriales de l'offre, avec notamment les quatre indicateurs retenus, nous paraît pour le moins incongru. En effet, l'offre actuellement cantalienne servirait d'ajustement aux départements en pleine expansion démographique, notamment en privant le département de moyens nouveaux. Pourtant aujourd'hui, les personnes inscrites en liste d'attente pour une hypothétique place en établissement sont de plus en plus nombreuses, tout comme le nombre d'enfants maintenus dans le cadre d'amendement « Creton ». Une politique ambitieuse, comme le Projet Régional de Santé veut la promouvoir, ne saurait se satisfaire d'un simple rééquilibrage entre départements, dès lors que des besoins sont clairement identifiés. Il est d'ailleurs très surprenant que le Projet Régional de Santé se concentre sur les taux d'équipement sans prendre en compte la réalité des besoins. **A ce titre la création d'un observatoire des besoins, que ce soit sur un plan qualitatif ou quantitatif aurait mérité d'être inscrit dans ce projet.**



Si la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) semble être un atout pour les personnes sans solution, elle ne peut se faire au détriment des autres, même si la transformation et l'adaptation de l'offre ne sont pas à exclure, nous regrettons que le schéma n'énonce pas les ébauches de ce qui va être transformé et adapté et de quelle manière, avec quels accompagnements ?

C'est ainsi que nous avons fait part de nos inquiétudes :

- Pour la scolarisation des enfants les plus handicapés, et nous remercions les services départementaux de l'Éducation Nationale pour leur soutien.
- les travailleurs d'Esat qui au nom d'une sacrosainte performance ferait des Esat une simple passerelle vers le milieu ordinaire, ce qui exclurait de facto ceux qui ont le moins de potentialité.
- La requalification de places d'internat en semi-internat ou en service (Sessad), ne doit pas être systématique : il convient de privilégier dans un premier temps l'évolution de l'internat afin qu'il soit séquentiel et/ou temps partiel. En effet la modulation de l'internat permet d'offrir une modalité de répit aux familles, notamment celles confrontés à un handicap sévère de leur enfant. On ne peut pas trouver dans le PRS, à la fois le développement des formules de répit et dans un autre chapitre la diminution des places d'internat.
- La généralisation ou le renouvellement des CPOM vont inclure un certain nombre d'indicateurs ou de cibles à atteindre. La négociation à partir du diagnostic, des objectifs doit laisser une souplesse dans les critères retenus afin de mieux prendre en compte le contexte local, à défaut, nous risquons d'avoir une harmonisation technocratique qui laissera des personnes en situation de handicap au bord de la route, bien loin des objectifs initiaux du PRS.



## Pôle Sanflorain :

La troisième tranche du CAT de Montplain est bien entamée et à la fin de l'année, les travailleurs handicapés pourront retrouver l'intégralité des locaux. Ils peuvent dès à présent bénéficier d'ateliers, de sanitaires et de vestiaires en conformité.

Nous profitons de ce rapport pour vous préciser que la restructuration du CAT de Montplain s'effectue en quatre tranches.

- La première a consisté à sécuriser les accès (circulation des personnes et des marchandises) et les ateliers espaces verts,
- La deuxième, les sanitaires, vestiaires et lieux de stockage,
- La troisième les bureaux et les ateliers et enfin,
- La quatrième tranche qui concernera les abords et l'atelier bois.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées vieillissantes de 8 places annexées au Foyer des Orgues a ouvert ses portes en juillet dernier. Très rapidement, les huit places ont été occupées.

Cet équipement privilégie une notion de parcours sans rupture pour des Personnes Handicapées avançant en âge, qui vivent déjà en structure ou en famille.





## Pôle Mauriacois :

Après la restructuration des locaux du CAT « la Redonde », les travailleurs et les salariés bénéficient d'un cadre fonctionnel et sécurisé.

Les travaux de construction du Foyer de Vie vont à un rythme soutenu sous l'œil vigilant de Messieurs Autemayou et De La Tour.

Rappelons que cette structure accueillera à son ouverture en 2019, quarante résidents. En lien avec le GRETA Nord Cantal, et grâce notamment au financement de la Région et d'Unifaf, dix-sept stagiaires de la formation professionnelle bénéficient d'une formation qui débouchera sur le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. En l'absence de financement par pôle emploi, l'Association a dû assurer sur ses deniers les 20% des coûts de formation, non pris en charge par le Conseil Régional.

Des familles, des tuteurs, nous sollicitent d'ores et déjà pour une admission, c'est donc bien la preuve que la construction de cet établissement n'est pas une opportunité mais répond bien aux besoins de l'arrondissement.

Le Foyer « Oiselet », ouvert depuis 1991, nécessite une restructuration afin de mieux répondre aux besoins des résidents. En effet, nous devons prendre en compte



le respect de l'intimité de chaque résident. Pour cela, les chambres doivent disposer de sanitaires et de douches individuelles. Ces aspirations sont totalement légitimes.

Le cabinet d'architecture est à pied d'œuvre, cette restructuration sera facilitée avec l'achat de la propriété adjacente.

### **Le Travail protégé sur Aurillac :**

Depuis mai 2018, ce pôle a une nouvelle direction.

Si la situation économique des ESAT de Conthe et Pont de Julien est bien stabilisée ; la vigilance doit être toujours de mise pour l'entreprise adaptée « Les Ateliers du Pays Vert ».

En effet le retour à l'équilibre est précaire et ce bien que la DIRECCTE ait renouvelée le Contrat d'Objectifs pour les trois prochaines années.

Sur ces derniers mois, nous avons travaillé avec l'ensemble des équipes sur la restructuration des locaux. A terme, nous allons regrouper sur deux sites l'ensemble des activités, au lieu de trois actuellement. Nous y gagnerons en accompagnement en évitant une dispersion des moyens, notamment en regroupant certaines activités similaires.

Les travaux vont débiter en septembre après bien des vicissitudes pour obtenir les permis de construire.



## MAS d'Aron :

Après les extensions qui ont eu lieu, l'équipe de direction s'est attachée à la réécriture du projet d'établissement. Il permet de donner une lisibilité des actions conduites pour les cinq prochaines années.

La construction du Foyer d'Accueil Médicalisé de huit places sur le site d'Aron, devrait débuter très prochainement après bien des tracasseries administratives avec la DRAC. Nous espérons redonner espoir à ces familles qui attendent impatiemment une place pour leur fils ou fille et qui ne comprennent pas ces arcanes administratives tant leurs difficultés au quotidien sont grandes.

L'Association tient à remercier particulièrement Mr Autemayou et les cabinets (architecte, experts géomètres,...) qui nous ont aidé à franchir ces nombreux obstacles.

## Le Pôle Hébergement d'Aurillac

L'activité d'hébergement a été très soutenue, notamment au niveau du Foyer de Tronquières. C'est la preuve que le domaine architectural revêt une importance aux yeux des Personnes Handicapées et de leur famille. Un habitat diversifié, des équipements sanitaires individuels sont aujourd'hui non seulement souhaités, mais ils sont également facteurs de qualité de l'accompagnement. Nous avons donc réfléchi



à une restructuration du Foyer d'Aron qui passera inéluctablement par le rachat des locaux auprès de la Société Polygone.

### Le Pôle milieu ouvert

Ce pôle a été créé en 2016, concomitamment à la signature du CPOM avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Il regroupe :

- Le SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés,
- Le SAVS – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale,
- L'ESAT Hors Murs,
- La Maison Relais,
- Ainsi que des services ou des actions plus ponctuelles telles que la prévention des Cancers ou les actions conduites dans le cadre des appels à projets lancés par la conférence des financeurs.

En 2017, ce pôle a intégré deux nouveaux dispositifs :

- Les équipes mobiles autisme enfants et adultes en juillet,
- L'emploi accompagné en décembre.

A l'heure où les services prennent le pas sur les établissements, ce pôle connaît un développement important.

Pour certains d'entre vous, tous ces nouveaux dispositifs ne sont pas très lisibles ou visibles ; et le temps ne nous permet pas de développer leurs objectifs mais nous sommes à votre disposition si vous souhaitez des précisions ou des explications.

L'Association, compte tenu des besoins d'hébergement et dans un souci de couverture du territoire avait déposé auprès de la Direction de la Cohésion Sociale, un dossier pour la création de deux maisons relais sur Mauriac et Saint-Flour et ce



dans la droite ligne des mesures annoncées en Comité Interministériel du Handicap qui prévoyait la création de plus de 1500 places de ce type d'hébergement.

Malheureusement, notre dossier n'a pas été retenu.

Force est de constater qu'après les effets d'annonce, la réalité sur le terrain est plus difficile. Et pourtant, on ne nous parle que d'hébergement inclusif.

## **Le Pôle Enfance**

Le pôle enfance se compose de l'IME « La Sapinière » et du Sessad des Trois Vallées. A noter que ces entités ont des directions indépendantes, ce qui n'empêche pas une collaboration afin de prévenir toute rupture de parcours.

En notre qualité d'association parentale, nous avons essayé de déployer les moyens nécessaires afin de prendre en compte le maximum de demandes d'accompagnement mais la liste d'attente est, et reste conséquente que ce soit au niveau du Sessad des Trois Vallées et de ses dispositifs ou de l'IME « La Sapinière ».

Après un renforcement des moyens humains sur le groupe des enfants poly et pluri-handicapés, nous avons travaillé sur le réaménagement des espaces qui leurs sont dédiés. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, les travaux débiteront en septembre.

Au Sessad, l'Unité de diagnostic et d'évaluation Autisme mise en place en collaboration avec le Centre Hospitalier d'Aurillac a été labellisée par l'Agence Régionale de Santé. Elle a connu une activité soutenue.

L'Agence Régionale de Santé a dans le cadre d'un appel à candidature labellisé un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE). Ce dispositif a été rattaché au Sessad des Trois Vallées, il doit permettre à terme de suivre une trentaine de bénéficiaires. Il doit favoriser les partenariats entre le médico-social, la médecine



de ville (le secteur libéral), le dispositif ayant essentiellement une mission de guidance parentale et de coordination des différents intervenants.

Aujourd'hui encore, ce nouveau dispositif est loin de remplir les objectifs fixés, tant les corporatismes de certains professionnels libéraux conjugués aux lourdeurs administratives freinent et entravent le déploiement de ce service.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, Monsieur DELONNAY, Recteur d'Académie de Clermont-Ferrand pour une visite du Service d'Accompagnement et d'Intégration Scolaire (SAIS) que l'Adapei gère en lien avec l'Education Nationale au sein du groupe scolaire Hugo-Vialatte à Saint-Flour.

## Le Siège Social

A cette même tribune, lors de la dernière Assemblée Générale, Madame la Directrice Départementale de l'ARS nous appelait à la vigilance afin que notre Association s'assure bien qu'elle disposait des moyens de ses ambitions.

C'est ainsi que nous avons renforcé les moyens humains au niveau du Siège Social, et redéfini les missions pour certains postes.

Nous voudrions cette année mettre un accent sur ce service car véritable interface entre le politique et le technique. Il est la cheville ouvrière, avec un travail souvent dans l'ombre, mais ô combien essentiel tant il est le garant du bon fonctionnement de l'Association et ce lien transversal entre les établissements :

- En matière financière, budgétaire,...
- En matière des ressources humaines,...
- Dans le domaine de la qualité des prestations, de la sécurité et de l'Environnement.
- De la communication,....



Et bien sûr le garant du parcours des personnes accueillies, en facilitant les relations familles, personnes accompagnées, établissements.

## **Les Délégations et les Représentations :**

L'Adapei en sa qualité d'Association représentative des Personnes Handicapées et de leur famille siège dans différentes instances :

- Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), purement consultatif comprend deux sous commissions, Monsieur Alain Costes assure la vice-présidence de la Commission handicap et représente le CDCA au sein de la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Nous rappelons que cette instance est décisionnaire en matière d'orientation et d'attribution des allocations (AAH, PCH, AEEH, ...),
- Au Conseil Territorial de Santé,
- A la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Au sein des Conseils de Surveillance et des Commissions des Droits des Usagers des Hôpitaux,
- A la Caisse d'Allocations Familiales,
- Aux différentes Commissions départementales ou communales d'accessibilité,

Mais également dans différentes Associations ou Fédérations (Udaf, AT15, CPH15, Agesi ...).

Nos représentants y sont actifs et présents, ils ne ménagent pas leurs efforts pour défendre à chaque fois que nécessaire les droits des Personnes Handicapées.



Pour conclure ce rapport, qui n'a pas la prétention d'être totalement exhaustif, nous pouvons tout à la fois être :

- fiers des actions conduites, fidèles aux valeurs que nous défendons en matière de prise en charge précoce, d'éducation, d'épanouissement professionnel, d'hébergement, d'accompagnement tout au long de la vie, et notamment pour les Personnes Handicapées vieillissantes, oui le handicap ne prend pas sa retraite, l'EHPAD ne peut et ne saurait être la solution pour les plus âgés que nous accompagnons !
  
- mais frustrés et déçus de voir qu'au-delà des effets d'annonce le Cantal se trouve exclu des mesures nouvelles, laissant notre territoire au seul bon vouloir des initiatives locales qui bien qu'abondantes, ne peuvent à elles seules répondre aux besoins des Personnes Handicapées.

